DEPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE

<u>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> DU 17 FEVRIER 2020 A 20 HEURES 00

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

<u>PRESENTS</u>: Mrs ABONDANCE Serge, BUISSIERE Alain, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, ROMANET Joël,

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BUISSON Colette, ROMANET Marie-Aline

ABSENT (E) S: GOMBERT Cédric

EXCUSE (E) S:

<u>SECRETAIRE</u>: ABONDANCE-POURCEL Jocelyne

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 27.01.2020

DOSSIER D'URBANISME

NEANT

OUVERTURE DE CREDIT AVANT VOTE DU BUDGET

NEANT

FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AUX TRESORIERS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêtés interministériels sont fixées les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Dans le cadre de la gestion financière de la collectivité, le versement de cette indemnité est soumis au vote annuel de l'Assemblée délibérante

A la majorité et après délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité au taux de 100 % à Mme ZANETTO Isabelle en sa qualité de comptable du trésor sur la base de 360 jours de gestion pour l'année 2019 (base 427.49 € brut)

Délibération n° 2020.04

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 (Commune et Eau)

Le maire présente les comptes de gestion établis par la Trésorière Principale de la Trésorerie de MOUTIERS. Ces derniers sont identiques aux balances de la collectivité.

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2019 concernant le budget communal et le budget de l'eau dressés par Madame La Trésorière Principale de MOUTIERS. Délibération n° 2020.05

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (Commune et eau)

Mr le Maire présente les comptes administratifs de l'année 2019 (CA communal et CA de l'eau). Après cette présentation, le Maire s'étant retiré, Mr DE BORTOLI Jean-Paul, 1^{er} adjoint propose le vote des CA.

Le conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2019 lesquels sont identiques aux balances établies par les services du Trésor Public et dont le détail est repris ci-dessous :

CA du budget de l'Eau & l'Assainissement 2019 (M 49):

Investissement : Dépenses 791 115.98 €

Recettes 1 088 183.73 €

 Résultat Année N
 297 027.75 €

 Report déficit N-1
 - 121 402.01 €

Résultat avec report N-1 + 175 625.74 €

Fonctionnement : Dépenses 100 142.01 €

Recettes 95 018.55 €

Résultat Année N- 5 123.36 €Report N-1 $0.00 \in$

Résultat avec report N-1 - 5 123.36 €

CA du budget communal 2019 (M 14)

Investissement : Dépenses 240 297.86 €

Recettes 222 408.25 €

 Résultat Année N
 17 889.61 €

 Report déficit N-1
 146 350.12 €

Résultat avec report N-1 - 164 239.73 €

Fonctionnement : Dépenses 377 731.87 €

Recettes 550 251.78 €

 Résultat Année N
 +
 172 519.91 €

 Report excédent N-1
 +
 236 357.77 €

Résultat avec report N-1 + 408 877.68 €

Délibération n° 2020.06

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

• Eau et Assainissement :

L'excédent d'investissement d'un montant de 175 625.74 \in est reporté en investissement. Le déficit de fonctionnement 2019 d'un montant de 5 1236.36 \in sera reporté en dépense de fonctionnement

Délibération n° 2020.07

• *Communal*:

Le déficit d'investissement d'un montant de $164\ 239.73\ \in$ est reporté en investissement. L'affectation du résultat de fonctionnement de $2019\ d$ 'un montant de $408\ 877.68\ \in$ a été décidée à l'unanimité comme suit :

Délibération n° 2020.08

<u>VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL VERS LE BUDGET</u> DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire explique que lors de travaux préparatoires pour l'établissement des budgets 2020, il est apparu que le budget de l'eau présentait un déficit de fonctionnement de $18\,000\,\epsilon$ et qu'afin de le voter en équilibre, il est possible de décider d'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget de l'eau.

Dans le cas présent, cette écriture serait inscrite au budget 2020 de la manière suivante :

- BP Communal : Dépense d'Investissement compte 2041642 pour 18000 €
- BP Eau : Recette de fonctionnement compte 774 pour 18000 €

Le maire souligne que cette somme de 18 000 € devra faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans, à compter de l'exercice 2021 dans le budget communal. Des crédits budgétaires devront être ouverts en dépenses de fonctionnement au compte 6811 et en recettes d'investissement au compte 28041642.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le vote d'une subvention d'équilibre de 18000 € du budget communal vers le budget de l'eau pour l'exercice 2020 et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Délibération 2020.09

PRESENTATION DES PROJETS POUR LES BP 2020

Comme discuté et suite aux documents préparatoires distribués aux élus municipaux lors du précédent conseil municipal, une réunion a eu lieu avec ces derniers afin de donner des explications sur les propositions faites.

Dans les deux budgets, les dépenses et recettes de fonctionnement sont quasi-identiques à l'année dernière avec une légère augmentation des dépenses.

A noter que pour 2020, le budget général vient subventionner le budget de l'eau en fonctionnement. Les recettes courantes ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement. Ce qui implique que les prochains élus devront trouver des recettes de fonctionnement supplémentaires dans les années à venir pour équilibrer le BP de l'eau.

Les projets budgétés sont identiques à ceux mentionnés lors du conseil municipal du 27.01.2020 à savoir : travaux d'enrobé, réalisation parking chef-lieu et aux Plaines, mission d'archivage, remplacement des chéneaux de la mairie, réfection des canalisations d'eau au sommet du chef-lieu, réfection des velux de l'appartement de la Fruitière, amélioration du chemin piéton de la « Montée du 8 juin 44 », remplacement de la conduite d'eau potable à la sortie du Chef-lieu direction Longefoy. Le vote des budgets aura lieu lors du conseil municipal du 03.03.2020

QUESTIONS DIVERSES

- GUETTE Grégory demande la possibilité de réaliser un terrain de jeux de boules sur les terrains communaux dessous le parking de la Fruitière. Les membres du conseil donnent leur accord en précisant que cette mise à disposition gratuite sera temporaire et éphémère, que la collectivité se réserve le droit de reprendre la jouissance de ces terrains à tout moment.
- Contentieux BUISSON & LEGUAY/COMMUNE: le maire rappelle que lors de la construction du hangar communal, l'entreprise en charge des travaux à construit un mur en empiétant sur la propriété privée de Mme BUISSON et Mr LEGUAY. Des discussions sont actuellement en cours afin de solutionner ce problème et ce point sera rediscuté au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie